



Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 Présents	Reynier-Duval Christophe Aubertin Christelle Espinosa Romain Bugnet Michèle Rieu Christine Espinosa Jean-Antoine	Gourdon Sylvie Dufay Julien Martin Mariel Ricou Florian Rehor Béatrice Tricot Mélanie	Blairon Jean-Pierre Lopez Danielle Benat Jean Legerot Michel
4 Procurations	Bécart Viviane Aubertin Maeva Blairon Jean-Pierre D'Alauzier Anne-Laure	<i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i>	Martin Mariel Aubertin Christelle Légerot Michel Espinosa Romain
3 Absents	Giner Richard	Brémond Jennifer	Barnini Laure
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		

Délibération :	28.03.07
Objet :	Subventions aux associations – exercice 2024
Rapporteur :	Romain ESPINOSA
N° @cte :	7.5.3

Le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques et culturelles de la commune. Il est un vecteur essentiel pour le dynamisme et l'attrait de la commune. En cela il est important pour la commune d'apporter son soutien dans le fonctionnement des associations locales.

Pour l'année 2024, plusieurs demandes de subventions ont été présentées et examinées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2131-11.

Vu la délibération n°28.03.04 approuvant le budget primitif 2024.

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire pour permettre aux associations de réaliser et développer leurs activités.

Associations Caderoussiennes	Subvention Fonctionnement 2024 BUDGET PRINCIPAL
OCCE Maternelle	1 600,00 €
OCCE Elémentaire	10 710,00 €
La Boule du Rhône	1 100,00 €
Comité des fêtes de Caderousse	4 000,00 €
BCC	1 500,00 €
Amicale des Pescadous	500,00 €
Lei Bareulaires de Caderousse	400,00 €
Cartable et Farandole	3 116,00 €
Association Paroissiale de Caderousse	450,00 €
L'Arbre à Chats	300,00 €
Société Nautique de Caderousse	400,00 €



Le Pas	400,00 €
La Levado	800,00 €
Les Cabanes	65 000,00 €
ARCAD Club Jeunes	36 135,00 €
ARCAD Foyer Ruraux	6 000,00 €
Costumes et Traditions	200,00 €
Union Sportive Caderoussienne	8 000,00 €
Les Vieux Crampons	300,00 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Caderousse	800,00 €
Bibliothèque Lire autour de la Digue	1 400,00 €
Tennis Club	2 500,00 €
La Piboule	1 000,00 €
Arts Martiaux de Caderousse	1 500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Caderousse	1 000,00 €
Club Canin	200,00 €
Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre	1 000,00 €
Club Atout Cœur	1 000,00 €
Société de Chasse l'Alouette	2 300,00 €
Parlaren Cadaroussou	350,00 €
USEP	2 019,00 €
Les Cheveux Blancs de l'Île Verte	2 100,00 €
Les Belles Teufs Teufs	100,00 €
Divine Quincaillerie	700,00 €
Carrousel Arts de Scènes	150,00 €
Les Jardins de Caderousse	350,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS CADEROUSSIENNES	159 380,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Subvention Fonctionnement 2024 BUDGET PRINCIPAL
DDEN	50,00 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	200,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES	250,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS CADEROUSSIENNES+ EXTERIEURES	159 630,00 €

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le versement des subventions mentionnées ci-dessus au titre de l'exercice 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens pour toute subvention supérieure à 23 000€.
- Dire que les crédits sont inscrits au budget et les dépenses imputées à l'article 6574 du budget primitif communal.

**Mme Eynard ne prend pas part au vote
Pour l'USC**

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 29 mars 2024
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN